



DÉPARTEMENT DES YVELINES

**COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024.04**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT LAMBERT DES BOIS, se réunira en séance ordinaire, lundi 16 décembre 2024 à 20h45, à la mairie.

OBJET DE LA REUNION

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Décisions du maire

Délibérations :

1. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
2. Autorisation de signature de l'avenant à la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État
3. Recensement 2025 : agent recenseur
4. Autorisation de signer la convention avec le SIVOM de la région de Chevreuse pour le transport scolaires pour les séances de piscine – année scolaire 2024/2025
5. Subvention coopérative scolaire
6. Autorisation à signer la convention pour la location d'un terrain communal
7. Instauration d'une carte cadeaux pour les enfants ayant obtenue leurs brevets des collègues
8. Avenant n°4 marché restauration scolaire
9. Autorisation d'ester en justice
10. Avis sur le plan des mobilités de la région Ile de France
11. Remboursement d'achat pour le repas communal du jeudi 05 décembre 2024

Informations diverses de M. le Maire

Questions Diverses

Fait à Saint Lambert des Bois, le 06 décembre 2024

Le Maire,

Olivier BEDOUELLE

